

Fédération Algérienne des Sports Mécaniques



Club Sportif Mahanib d'Alger CSA/C.S.M.A

RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye de régularité AUTOS-MOTOS

ALGER-BISKRA-El Oued

Du 05 Au 07 Décembre 2014



RÈGLEMENT PARTICULIER

En complément du « Règlement Général National des Rallyes », le présent Règlement Particulier est applicable au **Rallye Auto et Moto qui se déroulera du 05 Au 07 Décembre 2014**

Article 01 : ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Le Club Sportif Mawahib d'Alger C.S.M.A et sous l'égide de la Fédération Algérienne des Sports Mécanique FASM organise un Rallye de Régularité Autos et Motos qui se déroulera en deux étapes.

Article 02 : PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

JEUDI 04 décembre 2014 :

-14h 00 – 16h 00 : Vérification administrative et technique à Bouzareah (station de pompage SEAAL) Air de France, Bouzareah.

16h 30 : Briefing et tirage au sort pour déterminer l'ordre de départ des concurrents (un par un à intervalle d'une minute).

Vendredi 05 décembre 2014 : 1ere Etape (444.600KM) (Alger-Biskra)

-8h 00 : Départ du 1^{er} concurrent. Ver BISKRA Le premier concurrent de la moto prendra le départ 5 mn après le dernier concurrent de L'automobile, 15H Arrivée approximative du 1^{er} concurrent à BISKRA. Acheminement vers le lieu d'hébergement.

SAMEDI 06 décembre 2014 : deuxième étape (317.200KM) (BISKRA-El Oued)

-8h 00 : Départ du 1^{er} concurrent. Ver EL OUED Le premier concurrent de La moto prendra le départ 5 mn après le dernier concurrent de L'automobile, 12H Arrivée approximative du 1^{er} concurrent à EL OUED. Acheminement vers le lieu d'hébergement.

Article 03 : CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

La manifestation est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence en cours de validité délivré par la F.A.S.M.

Article 04 : Véhicules et Catégories Admises :

Les véhicules (obligatoirement immatriculés) seront regroupés en une seule catégorie autos et une seule catégorie motos. -Autos : Véhicules légers immatriculés (tous modèles de tourisme). -Motos : Toutes motos immatriculées.

1: Les véhicules devront être équipés d'un extincteur (équipement anti-feu) manuel d'un minimum de 2Kg à poudre seules les fixations métalliques à dégagement rapide seront occupées. Un coupe batterie et vivement recommandées.

2: L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout concurrent ne présentant pas les qualités ou ne remplissant pas les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Article 05 : ENGAGEMENTS

Les engagements seront ouverts à partir de la parution du présent règlement particulier LE 20/11/2014 à l'adresse suivante : **F.A.S.M., 99 Bd Karim Belkacem – Alger.**

La date de clôture des engagements est fixée au **30/11/2014**

Si le nombre d'engagement enregistrés est insuffisant, L'organisateur. se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront prévenus de cette décision.

Par le seul fait de son engagement, toute personne prenant part à cette épreuve adhère sans restriction au Règlement Général et au présent Règlement Particulier. Elle reconnaît comme seules juridictions celles établis par le Code Sportif de la F.A.S.M.

Article 06 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques et administratives prévues à l'article 2 ci-dessus sont obligatoires pour tous les concurrents. Les concurrents absents aux vérifications seront systématiquement exclus de l'épreuve.

Article 07 : NUMEROS DE COURSE ☒ **Autos** : chiffres noirs sur fond blanc de 35 cm de hauteur et 07 cm d'épaisseur fixés sur les deux portes avant ou sur les vitres arrière du véhicule.

☒ **Motos** : sur 03 plaques (une à l'avant et une de chaque côté à l'arrière) de dimension suivante : -14 cm X 08 cm au minimum (pour les chiffres 2, 3, 4, 5, 9 et 10). -Au cm X 2,5 cm au minimum (pour le chiffre 1). A noter que le dossard est recommandé

N.B. : En cas d'abandon ou de mise hors course, les concurrents devront mettre une croix sur les numéros. Les concurrents ne respectant pas les directives précitées encourront des sanctions (CF règlement disciplinaire de la F.A.S.M.). En cas de retard causer par les pilotes son motif valable le directeur de course peut laisser ce pilote en le mettant hors course ce dernier peut sur décision de directeur perdre tous ces droits même logistique pendent cette manifestation.

Article 08 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve consiste à accomplir l'itinéraire fixée dans le Road Book à des moyennes horaires imposées. Aussi, tout concurrent qui ne respectera pas l'itinéraire et qui n'aura

pas pointé à un contrôle horaire (CH) ou à un contrôle secret/CS) ou inopiné aura une pénalité de 60 mn qui pourra aller jusqu'à la mise hors course.

La levée du contrôle par l'officiel en poste se fera au plus tard 30 mn après l'heure de passage idéale du dernier concurrent. Tout concurrent qui ne se présentera pas à la ligne de départ à son heure idéale aura 10 mn de pénalité qui s'ajoutera au calcul final.

Vitesses Moyennes Imposées Pour la première étape (Alger-Biskra):

-Du départ jusqu'au Kilomètre 111.900km - vitesse moyenne imposée 79 km/h.

-Du 111.900km au 194.100 km- vitesse moyenne imposée 59 km/h.

-Du 194.100 km au 444.600 km vitesse moyenne imposée 77 km/h.

Neutralisation d'une heure (1h) au km 271.500

Vitesses Moyennes Imposées Pour la deuxième étape (BISKRA-EL OUED):

-Du départ jusqu'au Kilomètre 247.200km - vitesse moyenne imposée 79 km/h

-Du 247.200km au 317.200 km 64 km/h

Durant toute l'épreuve, les concurrents devront impérativement se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés municipaux des villes et agglomérations traversées, notamment en ce qui concerne les limitations de vitesse

Article 09 : CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Les classements seront effectués sur la base des pénalités exprimées en heures, minutes et secondes. Celui-ci aura obtenu le temps total le plus petit sera proclamé vainqueur et ainsi de suite.

En cas d'ex-æquo : sera proclamé vainqueur celui qui est le moins pénalisé au premier contrôle secret. Si cela ne suffisait pas à départager les concurrents ex-æquo, les pénalités exprimées des deuxième, troisième au contrôle secret seront alors pris en considération ainsi que ceux de l'arrivée.

N.B. :

Les réclamations sont individuelles et devront se faire 30 mn au plus tard après l'affichage des résultats

Article 10 : RECOMPENSES

Des coupes seront remises au trois (03) premiers équipages classés autos (Pilote et Copilote) et aux trois premiers de la moto de cette épreuve du rallye de régularité. Les lauréats (les trois premiers) seront attribués selon le barème suivant :

Le Premier : 30 000,00 DA Le deuxième : 20 000,00 DA Le Troisième : 15 000,00DA

Article 11 : ASSURANCES

La F.A.S.M. souscrira une assurance individuelle et de responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra faire une déclaration écrite à la Direction de Course et ce, dans les meilleurs délais possible et en tout état de cause au plus tard 24 heures après l'accident.

Article 12 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les concurrents s'engagent, durant l'épreuve, à protéger l'environnement en tenant compte des exigences législatives et réglementaires nationales en la matière d'une part, et à respecter les règles édictées dans le « Code de l'Environnement » des instances sportives internationales (F.I.A. et F.I.M.) d'autre part.

Article 13 : ASSISTANCE

L'assistance technique (un camion balai) sera assurée par l'organisateur

Article 14 : APPLICATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Directeur de Course est responsable de la conduite de la manifestation conformément aux programmes officiels. Il a tout pouvoir pour assurer la bonne gestion de l'épreuve et faire appliquer les décisions du collège des commissaires sportifs.

Article 15 : OFFICIELS

- Président du Collège des commissaires sportifs : SID ALI SEBAA
- Membres : - KHALEF YOUCEF - KHALEF DJAMEL
- Directeur de course : HAMRANI SMAIL 0560-99-81-72
- / Adjoint de course : BENABDI FATEH
- Responsable du chronométrage : OMAR ZERGUI 0558-91-60-90
- Responsable adjoint du chronométrage : MUSTAPHA ZEMRI
- Responsable du contrôle technique et administratif : LIMANE MUSTAPHA
- GOUMIDI LYES
- Secrétaire du Meeting : ABDELTIF ALI AMINE
- Responsable de la logistique : ALI ALILOUCHE
- Responsable de l'hébergement : MOHAMED HENINE
0550-21-11-58
-
-
-
- Responsable Médical Dr : HABCHI MEKHLLOUF